

Les Pôles d'Appui à la Scolarité

les PAS

Le pôle d'appui à la scolarité (PAS) est une organisation ayant pour mission d'apporter, de manière souple et réactive, des réponses adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. (Cahier des charges sept. 2025)

L'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et le délégué territorial de l'agence régionale de santé (DT-ARS) (ou leur représentant) examinent ensemble la cartographie du territoire au regard de leurs responsabilités respectives et arrêtent le périmètre de chaque PAS, en croisant les données entre besoins et réponses potentiels. Les habitudes de fonctionnement, les ressources humaines locales, les relations avec les collectivités territoriales alimentent la réflexion sur la définition du périmètre des PAS au sein du département.

2 PAS Préfigurateurs

Principes clés du CNCPH (Conseil national consultatif des Personnes handicapées) pour l'école pour tous

Chaque enfant a sa place à l'école

- Tous les élèves peuvent apprendre et progresser
- Participation active en classe, en périscolaire et dans la vie de l'école
- Accessibilité universelle (pédagogique, didactique, curriculaire)
- Réponses individuelles par coopération et compétences partagées
- L'école pour tous est un droit, pas un privilège

Répondre à ces enjeux

Une transformation profonde de l'école est nécessaire.

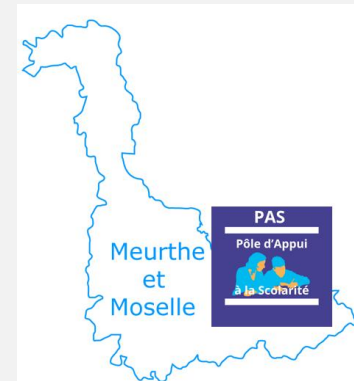
Les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) :

- Soutien direct aux élèves et aux familles
- Appui agile et structuré pour les équipes pédagogiques
- Action au cœur des établissements scolaires

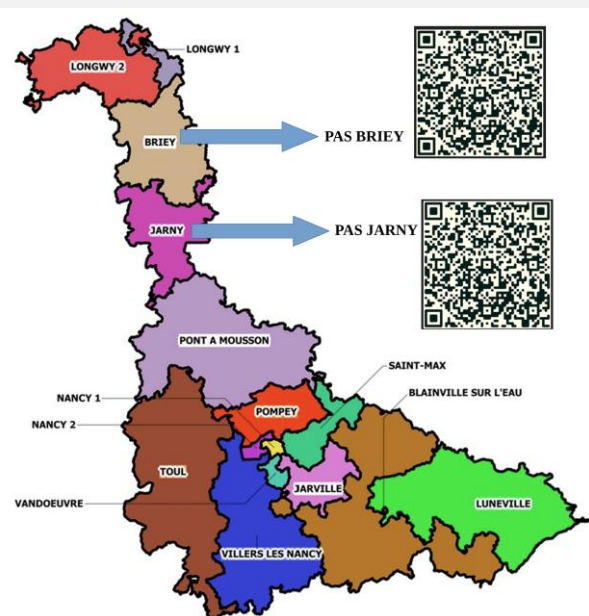




Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS) Département de Meurthe et Moselle



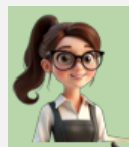
- Une nouvelle dynamique d'accompagnement
- Un dispositif nouveau associant Médico-social et Éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves ayant des besoins spécifiques...
 - pour répondre aux préoccupations des familles et/ou des représentants légaux
 - pour apporter une réponse rapide pour les élèves ayant des besoins particuliers
 - qui accompagne les enseignants et les communautés éducatives



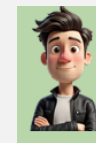
Qui peut solliciter le PAS?



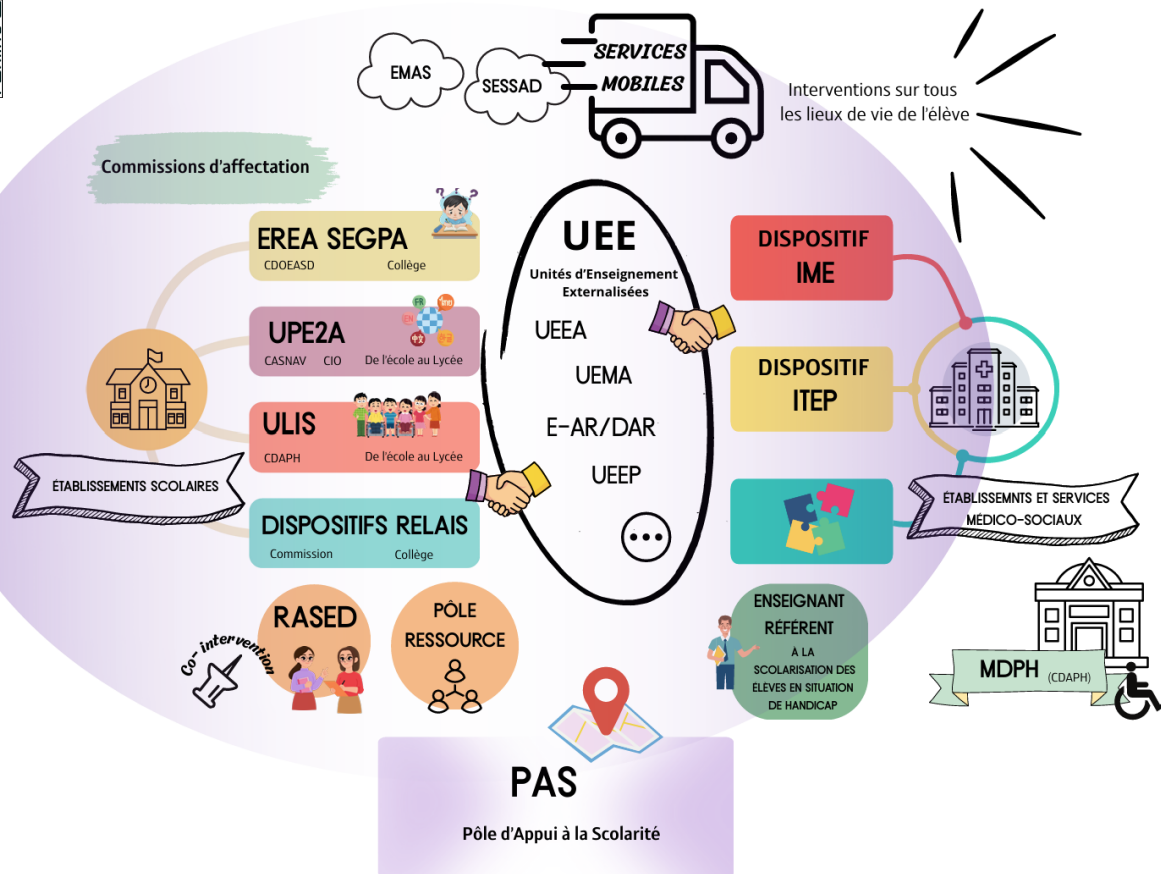
Les familles



Les enseignants



Un chef
d'établissement, un
inspecteur



L'équipe du PAS



Un binôme de 2 professionnels Éducation nationale et Médico social

Une AESH Référente

qui peut :

- intervenir directement auprès des élèves
- mobiliser localement, au sein de l'éducation nationale et / ou des établissements sanitaires et médico-sociaux, différents professionnels : *de la pédagogie et des apprentissages, de l'éducation spécialisée, du soin et de la rééducation.*
- accompagner, si nécessaire, les démarches vers la reconnaissance d'un handicap en concertation avec l'enseignant référent.

Contact

Pôle d'appui à la scolarité Circonscription de Briey

pas-briey@ac-nancy-metz.fr

03 82 46 21 04



Pôle d'appui à la scolarité Circonscription de Jarny

pas-jarny@ac-nancy-metz.fr

03 82 46 51 26



Plus d'informations
sur les contacts

Pôle d'Appui à la Scolarité

Un soutien pour les élèves,
les familles et les enseignants

Circonscriptions de Briey et Jarny
Meurthe-et-Moselle



Ensemble,
accompagnons la réussite
de chaque élève



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle



Qu'est-ce qu'un PAS ? Pôle d'Appui à la Scolarité

Un dispositif de proximité qui accompagne des élèves
ayant des besoins particuliers dans leur parcours scolaire.
Un espace d'écoute, de dialogue et de conseil pour les
familles et les enseignants.
Un appui complémentaire à l'école pour favoriser la
réussite de chaque enfant.

Pourquoi ?

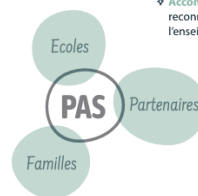
Les familles : obtenir des conseils, comprendre les
dispositifs existants, être accompagnées.
Les enseignants : du 1er et 2nd degrés : bénéficier d'un
soutien dans la mise en place d'aides pédagogiques,
éducatives ou médico-sociales.
Les élèves : trouver des solutions adaptées à leurs
besoins pour mieux réussir à l'école.



Quelles réponses possibles ?

- ♦ Aménagements pédagogiques
- ♦ Attribution d'un matériel pédagogique adapté
- ♦ Soutien pédagogique et éducatif par un
personnel de l'Education Nationale
- ♦ Soutien éducatif par un personnel Médico-social

L'action du PAS ne se substitue pas au rôle des Maisons Départementales
des Personnes Handicapées (MDPH) dans la reconnaissance des situations
de handicap et la proposition de réponses de compensation.



L'équipe du PAS

Un binôme de 2 professionnels Education Nationale et
Médico-social qui peut :

- ♦ Intervenir directement auprès des élèves,
- ♦ Mobiliser localement, au sein de l'éducation nationale et/ou
des établissements sanitaires et médico-sociaux, différents
professionnels : de la pédagogie et des apprentissages, de
l'éducation spécialisée, du soin et de la rééducation,
- ♦ Accompagner, si nécessaire, les démarches vers la
reconnaissance d'un handicap en concertation avec
l'enseignant référent.

Le parcours d'accompagnement

- 1 Demande d'intervention
- 2 Rencontre avec la famille / l'établissement
- 3 Observations et évaluations des besoins
- 4 Plan d'action et accompagnement
- 5 Bilan

Comment saisir le PAS ?

Remplir la fiche de saisine :
Initiée par la famille, élève majeur,
établissement scolaire ou l'inspection.
Transmettre la fiche au PAS de votre
secteur.

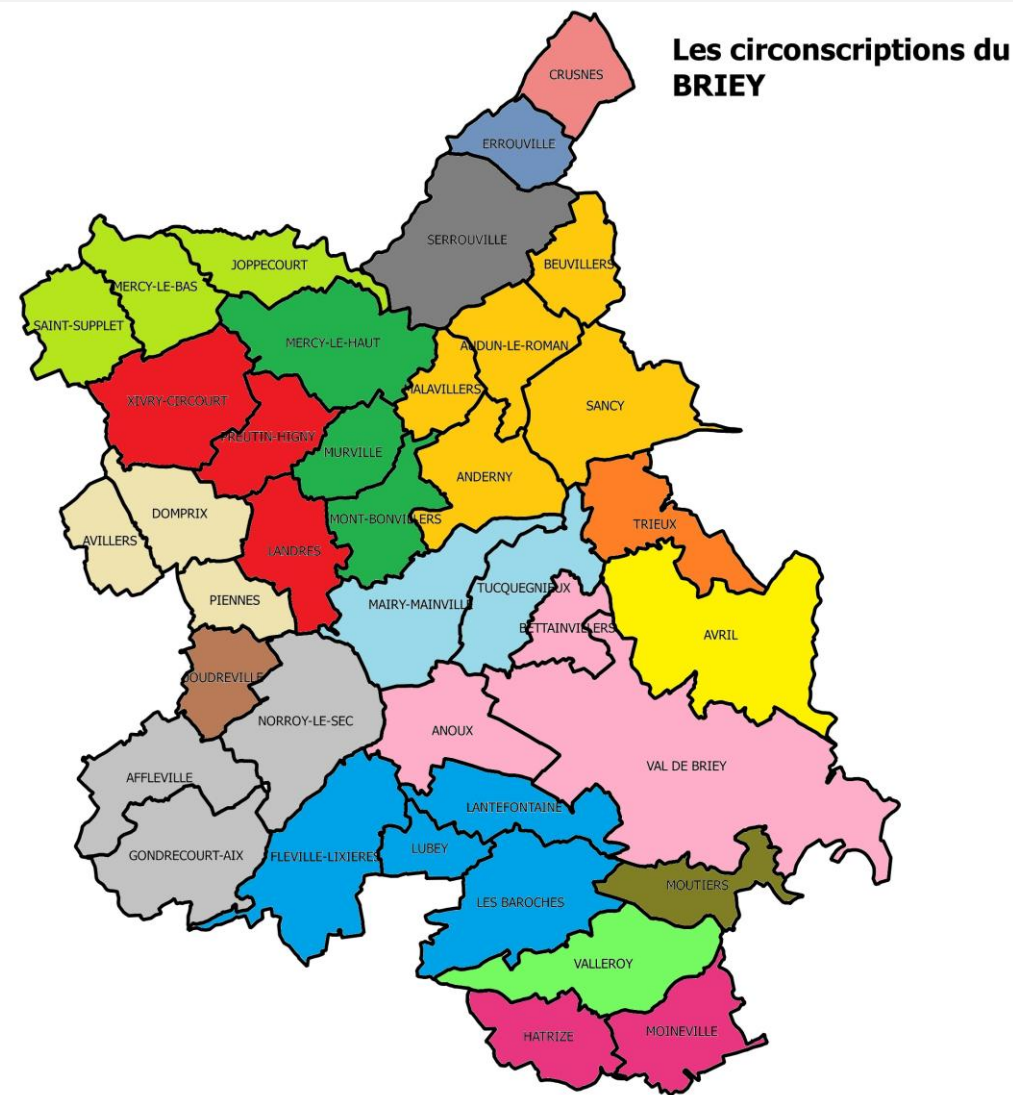


! L'accord
parental est
indispensable
pour toute
observation ou
adaptation



PAS BRIEY

- Total élèves : **7185**
- Total Elèves en Situation de Handicap (ESH) : **261**
- Total élèves accompagnés : **128**
- 30 individualisés
- 100 mutualisés
- Total AESH : **63**
- 2 AESH Référents
- 6 AESH Collectifs
- 30 AESH i
- 26 AESH m



Les circonscriptions du département 54 : BRIEY

Mini secteur
MERCY-LE-BAS
Rattaché au secteur
de Piennes

Secteur
AUDUN-LE-ROMAN

Secteur
PIENNES

Secteur
TRIEUX

Secteur
TUCQUEGNIEUX

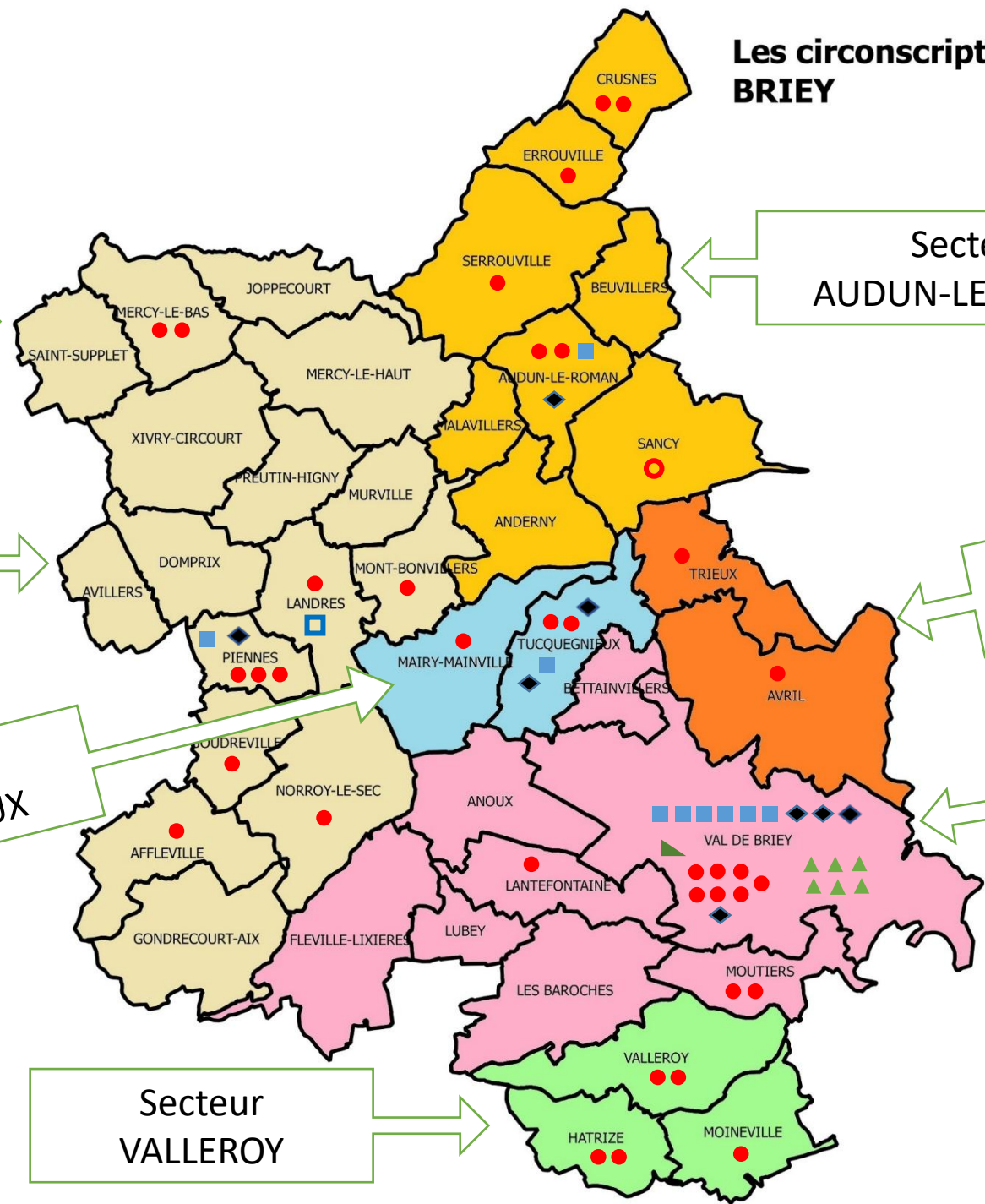
Secteur
VAL-DE-BRIEY 1^{er} degré

Secteur
VAL-DE-BRIEY 2nd degré

Secteur
VALLEROY

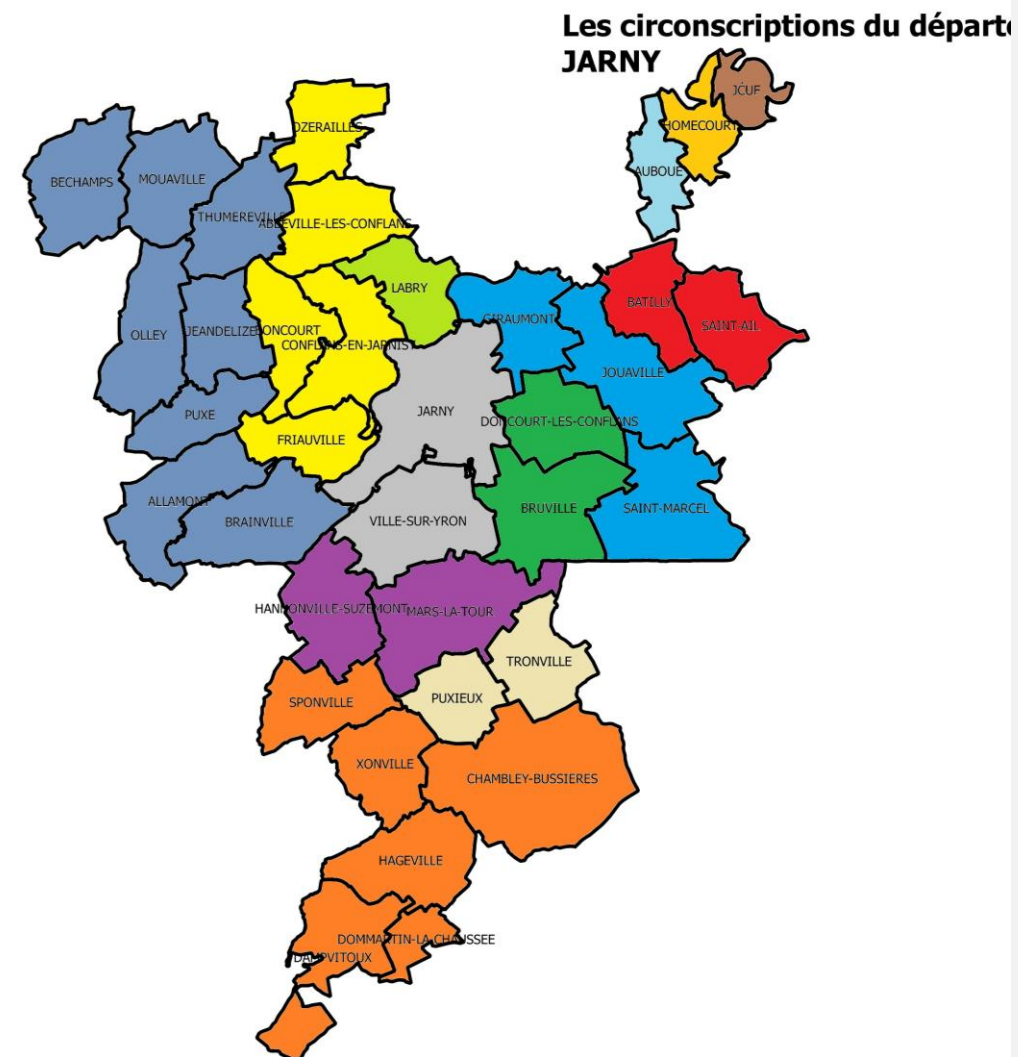
DAGES

- écoles
- établissements du 2nd degré
- ▲ dispositifs médico-sociaux
- ◆ dispositifs Education Nationale
- ▲ Autre

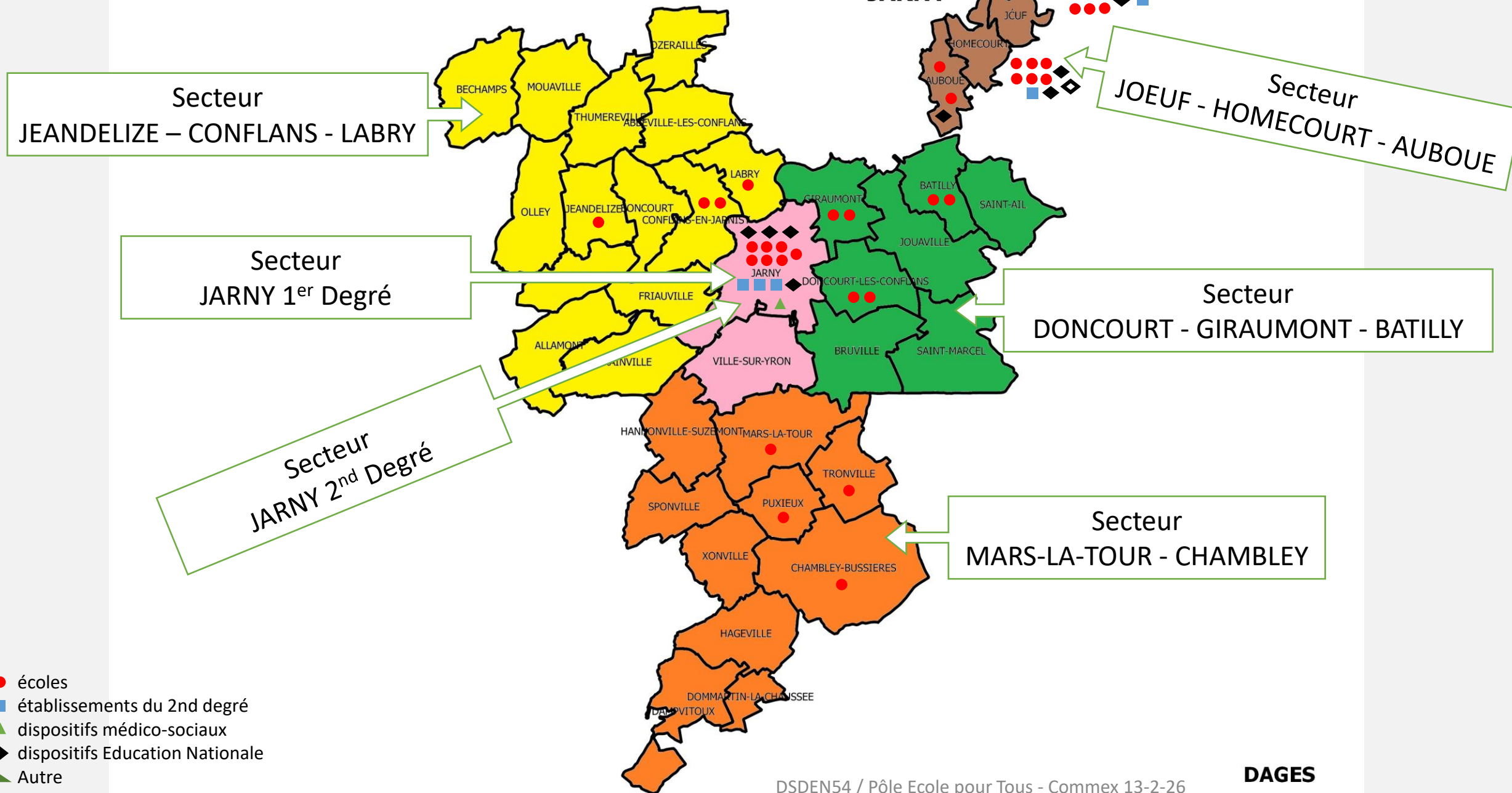


PAS JARNY

- Total élèves : **6263**
- Total Elèves en Situation de Handicap (ESH) : **231**
- Total élèves accompagnés : **109**
 - **20** individualisés
 - **89** mutualisés
- Total AESH : **58**
 - dont :
 - **2** AESH Référents
 - **7** AESH Collectifs
 - AESH i + AESH m = **49**



Les circonscriptions du département 54 : JARNY



Déploiement dans le département

- L'organisation prévoit une **extension progressive** de ces structures sur tout le territoire de la Meurthe-et-Moselle d'ici la rentrée **2027**. En plaçant l'accessibilité universelle au centre de sa mission, le projet garantit que chaque enfant dispose des ressources nécessaires pour réussir son **parcours scolaire**.